Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 52 (1914)

Heft: 6

Artikel: Lo bon san d'on mènichtrè : (patois du district de Grandson)

Autor: S.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-210188

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage). Administration (abonnements, changements d'adresse), E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20. ANNONCES: Canton, 15 cent. - Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. - Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 7 février 1914: La réception de l'ambassadeur. — Combien vaut la femme ? — Lo bon san d'on ménichtre (S. G.). — Tzergótzet. — Lisette (M.-E. T.). — Comment on apprend la chirurgie (Dr Matthias Mayor). — Les petits loups. — Notes et maximes.

NOUVEAUX ABONNÉS

Les abonnements nouveaux, qui nous seront demandés des aujourd'hui, partiront du ler avril prochain (pour 6 ou 12 mois) et le journal sera adressé gratuitement jusqu'à cette date, à l'abonné, dès le jour où sa demande nous sera parvenue.

LA RÉCEPTION DE L'AMBASSADEUR

n sait que les ambassadeurs de France résidèrent longtemps à Soleure. La jolie petite cité en était fière, et il n'était sorte d'honneurs qu'elle ne fît aux envoyés royaux. Il semble même qu'elle se montrât plus royaliste que le roi. On en jugera par le cérémonial adopté par elle pour la réception, au milieu du XVIIIe siècle, du marquis de Paulmy, ambassadeur de Louis XV:

« L'ambassadeur aiant déterminé le jour de son entrée, il en fait part à l'Avoïer en charge de Soleure par le secrétaire d'ambassade, lui demandant par politesse si ce jour seroit agréable à l'Etat; l'Avoïer, sur le compte qu'il rend au Conseil, fait savoir par un tiers leur délibération, qui est, pour d'ordinaire, de l'accepter. Alors, chacun pense aux préparatifs pour cette solennité, qui est toujours annoncée un mois, et plus, à l'avance. M. le Marquis de Paulmy aïant fixé son entrée un samedy, ce jour souffrit quelques objections de la part de l'Etat à cause du marché, mais ensuite il fut accepté.

» Le jour convenu arrivé pour l'entrée publique de l'Ambassadeur, S. Exc. se rendra incognito, sans suite, vers les deux heures après midy, dans le carosse du Trésorier, ou tout autre, dans la maison de M. de Steinbrugg, qui est située hors de la ville, sur le grand chemin de Basle. M. le Comte du Luc est le premier Ambassadeur qui s'est servi de cette maison pour cette cérémonie; il la tint même a loïer tout le tems de son Ambassade. Pour l'ordinaire, environ huit jours à l'avance, l'Ambassadeur fait la politesse au propriétaire de la lui faire demander par le Secrétaire d'Ambassade, ou par un autre de ses Officiers.

» Tous ses équipages, et sa maison en général, c'est-à-dire tout ce qui est préposé pour l'entrée, l'auront précédé dès midy, et peut-être la plus part des la veille, afin d'avoir le tems de procéder aux arrangemens pour la marche, qui cependant aura été réglée avant le départ.

» L'Ambassadeur arrivant le dernier de sa maison chez M. de Steinbrugg, le propriétaire y fait les honneurs, reçoit S. Exc., la conduit en haut, et l'entretient jusqu'à ce qu'on lui annonce la Députation de l'Etat; il a auprès de lui un Gentilhomme, le Secrétaire d'Ambassade, et les Secrétaires Interprètes, qui se trouvent dans cette maison, s'y étant fait conduire dans des voitures étrangères.

La députation de l'Etat est composée de : l'Avoyer hors de charge, du Banneret, du Boursier, sept Altraths (doyens du Conseil), treize Conseillers du Petit Conseil, le Chancelier, le Procureur Général, les 4 Officiers du Conseil, douze membres du Grand Conseil, tout ce qui précède en carosse, plusieurs membres du Grand Conseil à cheval, pour faire cortège.

» Cette Députation, descendant de carosse, est receue par les Gentilshommes, Ecuyer, et Secrétaires de S. Exc., qui se trouvent à l'entrée du vestibule, toute la livrée étant rangée en haye à main droite en entrant.

» Ces Messieurs, étant tous arrivés, se tiennent dans le grand vestibule, ou salle au rés-dechaussée, et envoïent demander audience à l'Ambassadeur par deux de leurs officiers, qui sont, le Secrétaire des Finances et le Grand Sautier, qui est accordée aussitôt.

Toute la Députation, accompagnée des Gentilshommes, Ecuyer et Secrétaires, se rend où est l'Ambassadeur, qui les reçoit au haut de l'escalier, et leur touche à tous dans la main. Lorsqu'ils seront tous passés, c'est-à-dire les membres du Petit Conseil seulement, et non leurs officiers, auxquels l'Ambassadeur ne touche point la main, et rangés dans la salle sur deux lignes, S. Exc. entrera, et passera au milieu en saluant à droite et à gauche, par des inclinations de tête, et ira se mettre au haut bout de la Salle.

» Aussitôt que l'on aura fait silence, l'Avoïer, chef de la Députation, adressera un compliment à l'Ambassadeur, en débutant par lui donner le titre de Monseigneur, en allemand : Gnädiger Herr; ce compliment interprêté, n'est qu'une félicitation sur son arrivée dans leur ville; après la réponse de l'Ambassadeur, dans laquelle il ne leur donne que du « Messieurs », on donne le signal, et en conséquence on fait la 1re décharge des 20 pièces de canon, placées sur les remparts; ensuite on procède à la marche, qui est ouverte par 3 compagnies de Dragons ayant leurs trompettes à la tête; pour le reste, s'entend l'ordre, on renvoie aux différentes relations, qui existent dans l'Ambassade. »

Combien vaut la femme?

Authentique extrait d'un procès-verbal dressé par un brigadier de gendarmerie, de l'autre côté

« Hébergé gratis, pendant plusieurs jours, par le sieur L..., un chaudronnier ambulant du nom de R... a quitté ce matin la commune, emmenant avec lui l'âne, la voiture, la pendule et la femme de son bienfaiteur, le tout évalué quatre-vingt-dix francs ».

Nous serions curieux de connaître le prix

exact de la femme infidèle. Le brigadier de gendarmerie devrait bien, sur les indications du mari volé, nous donner le détail de la petite note, tant pour la pendule, tant pour l'âne, tant pour madame...

LO BON SAN D'ON MÈNICHTRÈ

(Patois du district de Grandson.)

n dit qué lo bon san est to rodzo. Mais llia bon san et bon san, commint llia caffa et caffa. Atiutâ-vai chta z'icè:

Lia dza grantenet; c'étai dins lo tin què Druey avai zu lo coradzo dè dèrè ai mènichtrè que volhiant mouèzènâ aprî lo gouvernèmint: « Sè vo n'îtè pas contins, fotè mè lo camp; s'in treuvèret prâo d'autro!» Justamint din 'na paroissè iô l'in avant rimpliacî ion dè chlieux mouèzènarè per on dzoûvène què saillièssai dâo carro dâo canton dè Berna iô on prîdze français, l'avant dai croûyé pètité cliotsè què ièna ètai oncouèra findia. Lo vîlho sènâre tèrivè lè duvè couardè, lu tot solet, po lo prîdzo, ièna dè 'na man, l'autra dè l'autra, què cin lo fazai à l'èdzevattâ rudo farçamint. Cin ve fazai on brelin dindin de la mètsancè qu'on dèzai adî quand on l'oyai la dèmindzè: « Vuoiaitiè adî lo vilhio Bredin què branlè sè bernâ! Oûde-vo pas? Cin fâ adi : « Tin bon, Bredin, tin bon, Bredin, tin bon, Bredin! » Adon, ma fai, vo comprinte que lo pouro dzouvèno menichtre ne poyai pas rire de cî tredon dâo diâblyo.

On biô dzoi sè bouèta in campagniè; l'alla trovâ lè régents dai vèladzo de la paroisse, et firont, commint on dit 'na souscripchon po fairè à fondrè dai z'autrè cliotsè. Tsacon s'inscrivai à sa volontâ. Cè n'étai pas commin ora avoué leu vintè et leu tombola què nè sont què dai lotèri et dai manigance iô n'ya que lo nom de tsandzî po attrapâ lè dzin. Cî mènichtrè agèssai âo min frantsèmis, suffit què l'intra din on vèladzo, avoué lo régent, tsi 'na vilhè bredôlhiè què lé z'a, ma fai bin reçus: «Eh bon dzoi, monsieu lo mènichtrè, què lon bon Dieu vo bènessè. Attintè 'na mènuta, mè vé vo faire 'n'ècoualetta d'édiè sucrâiè! » Mais po s'inscrirè po autiè, diâb'le pa.

Quand furent fro, lo menichtre fa ao regent: « L'èrai rudamint mî fè dè s'inscrirè po cinquanta centimès et dè gardâ sè bènèchons et sè n'édiè sucrâiè. »

Est-ço pas véré ora què cî mènichtrè avai dâo bon san? L'anmâvè mî dâo solido què dai bènèchons.

Tzergotzet.

Un de nos confrères nous écrit :

Tsergotzet - dont je suis enchanté de connaître la composition; je vais m'en faire faire - me paraît avoir pour étymologie deux mots patois signifiant serre-gorge, parce qu'on s'en fourre jusqu'à n'en plus pouvoir — ou peut-être, et mieux encore fautil proposer serre-gousset, parce qu'on s'en flanque également de manière à resserrer les goussets (les aisselles) entre les bras et le corps garni. C'est l'équivalent de l'étouffe-bougre nom sous lequel on